



BILAN SYNTHETIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE DU CEROU

**Communauté de Communes du Ségala-Carmausin - Communauté de Communes
du Pays Cordais - St Benoît de Carmaux - Carmaux- Blaye-les-Mines -
Amarens - Loubers - Marnaves - Milhars - Roussayrolles - Valence
d'Albigeois - Faussergues**

**Communaute communes Ségala Carmausin
10 place sainte marie
81 400 Carmaux**

*Syndicat mixte de rivière Cérou Vère
Plateau de la gare
81 640 Salles sur Cérou*

Décembre 2005

Contrat de rivière : CEROU

Présentation du bassin

🕒 **Président du Comité de Rivière :**
M. Henri BARROU

🕒 **Structure porteuse :**
Communauté de Communes du Ségala Carmausin :
10 place sainte Marie
81 400 CARMAUX

🕒 **Président :** M. Didier SOMEN

🕒 **Nombre de maîtres d'ouvrages**
(communes, communauté de communes ou syndicat) impliqués dans le Contrat par convention: 13
nombre total de communes : 39

🕒 **Animateur :** M. Laurent VERGNES
employé depuis le 1^{er} août 2005 par :
Syndicat Mixte de Rivière Cérrou Vère
Plateau de la gare
81 640 Salles sur Cérrou
Tél. : 05 63 36 45 58 - Fax : 05 63 36 52 87
E.mail : cerou.ver@wanadoo.fr

🕒 **Périmètre :**

Le contrat concerne le Cérrou, affluent de l'Aveyron. le bassin versant du Cérrou est situé au nord du département du Tarn ; sa superficie est de 503 km². Le linéaire de rivière considéré (Cérrou et affluents) est de 294 km.

🕒 **Caractéristiques identitaires :**

L'activité industrielle est concentrée sur l'agglomération Carmausine avec des industries agro-alimentaires (abattoir) et des PME (traitement de surface, construction aluminium, imprimerie...).

La situation économique est difficile. L'activité minière s'est arrêtée et est en reconversion avec le projet de développement d'activités de loisirs (Cap'Découverte), l'usine de carrelages vient de déposer le bilan (2005).

L'agriculture prédomine dans les autres communes : sur le Ségala l'élevage de bovins et de porcins est l'activité principale tandis que la polyculture domine sur une quinzaine d'autres communes.

Le Cérrou constitue une réserve en eau importante et capitale vis-à-vis de la rivière Aveyron avec le barrage de Saint Géraud (15 Mm³ : soutien d'étiage.)

deux autres retenues de (Fontbonne et la Roucarié) ont pour vocation l'alimentation en eau potable (6.75 Mm³)

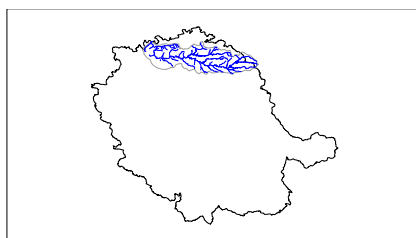
LE BASSIN VERSANT DU CEROU DANS LE DEPARTEMENT DU TARN

🕒 **Situation administrative:**

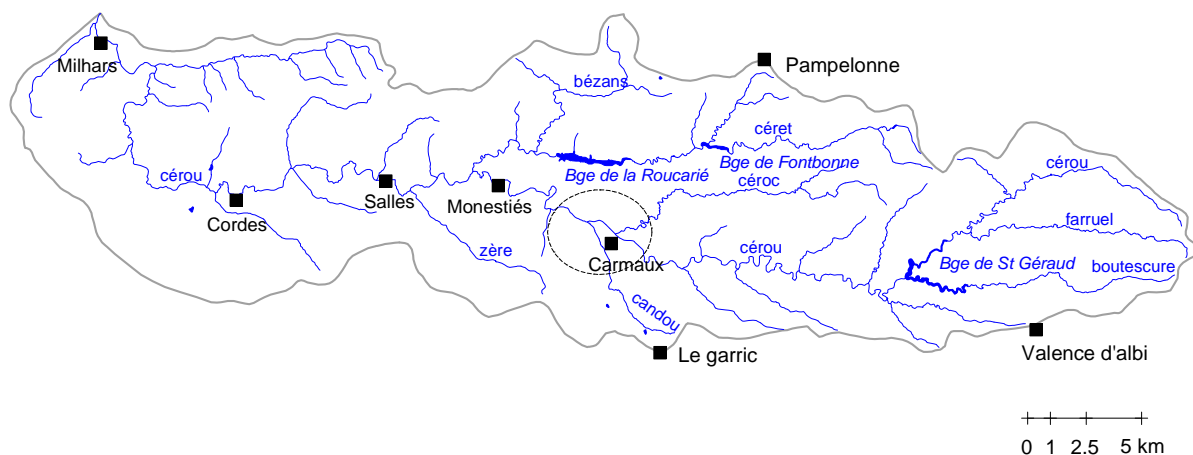
Région : Midi-Pyrénées

Population concernée : 30 000 hab.

Nombre de communes du bassin : 52
(63 si les communes périphériques sont prises en compte)



LE BASSIN VERSANT DU CEROU

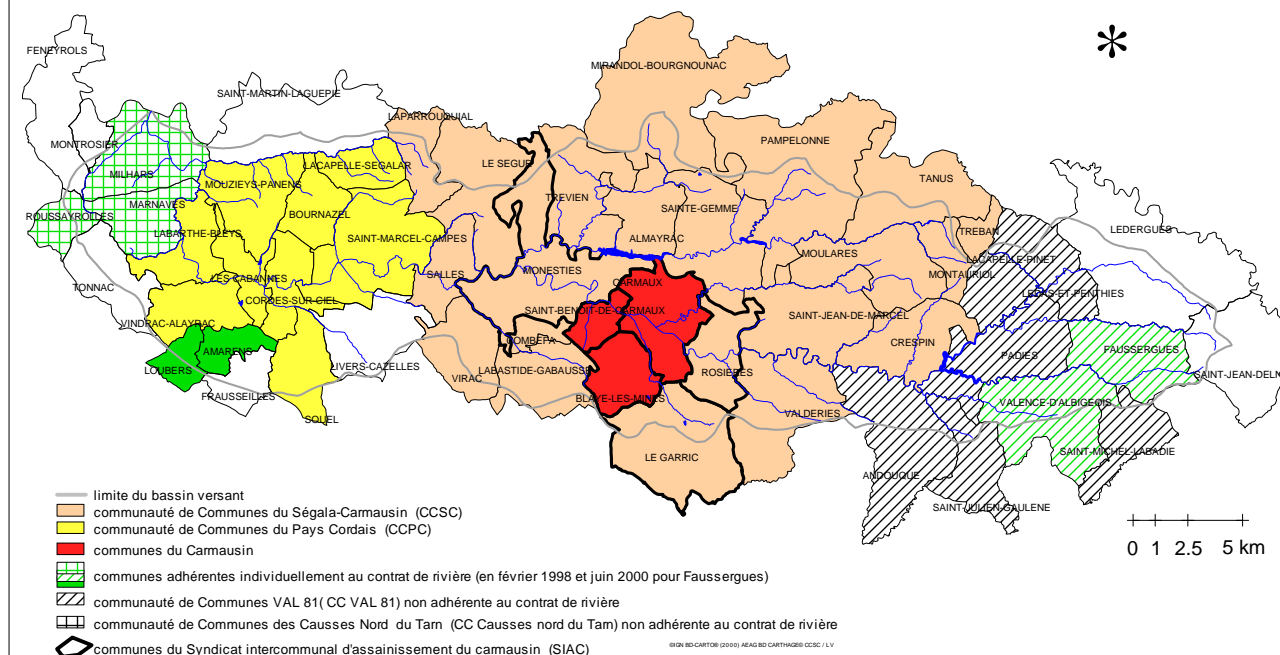


Historique et priorités d'actions

Historique du contrat de rivière

DATE	ETAPES	REMARQUES
1993 25/10/93	Création de la Communauté de Communes du Ségala Carmausin (25 communes) Une convention est signée entre la Communauté de Communes, les communes de Carmaux, Blaye-Les-Mines, St Benoît et le district du Tarn Nord-Est (1) autour de 5 projets fédérateurs dont "la protection et la mise en valeur de la vallée du Cérou" qui initie le contrat de rivière. <i>(1) le district est devenu la CC Val 81 qui n'a jamais adhéré au programme du contrat</i>	
10/01/95	Agrément du dossier sommaire	
08/02/96	Constitution du Comité de rivière	
	Etudes préliminaires	* Gestion qualitative et quantitative des eaux * Mise en valeur et entretien du Cérou et de ses affluents"
25/09/96	Agrément du dossier définitif	
Juin 97	Recrutement de l'animateur	
01/07/97	Signature du contrat	Lieu: Milhars échéancier retenu: 1997- 2002 6 collectivités impliquées : 32 communes
02/02/1998	Adhésion de 6 communes supplémentaires	12 collectivités impliquées : 38 communes
01/06/2000	Adhésion de 1 commune supplémentaire	13 collectivités impliquées : 39 communes
Décembre 2002	Fin théorique du contrat de rivière	
Juillet 2004	Fin des opérations du Contrat	- fin du programme « Suivi qualité des eaux » : décembre 2003 - fin de la mission d'animation « Sensibilisation des agriculteurs » : juin 2004

L'INTERCOMMUNALITE DANS LE BASSIN VERSANT DU CEROU ET LES COLLECTIVITES ADHERENTES AU PROGRAMME DU CONTRAT DE RIVIERE



Priorités

Le contrat Cérou s'est fixé, à sa signature, un objectif triple:

- La maîtrise des pollutions** doit passer avant tout par la résolution des **points noirs** majeurs que représentent les villes de **l'agglomération carmausine** (*Carmaux, Blaye les mines, St benoit de carmaux, Le Garric, Rosières*) et de **Cordes - Les Cabannes**. Les autres communes rurales n'ont engagées aucune action en faveur de l'assainissement, le contrat se donne l'objectif de dynamiser et de lancer les opérations (schéma d'assainissement, travaux,...)
Il est également nécessaire d'évaluer et de diminuer les **pollutions d'origine agricole**. Une étude diagnostic réalisée en 1997-1999 a ainsi mise en évidence le problème de sur fertilisation, la nécessité d'une mise aux normes des bâtiments d'élevage et le problème des excès de produits phytosanitaires.
- Le contrat de rivière se fixe comme objectif de mettre en place une **gestion coordonnée et cohérente de la ressource**. Les trois barrages du territoire sont gérés par 3 gestionnaires différents. Il est également nécessaire de mettre en place les **périmètres de protection des captages** en eau potable (au début du contrat, aucun périmètre n'existait sur le bassin) et de valoriser cette ressource en eau.
- Une restauration et un entretien des cours d'eau** s'avère nécessaire : La végétation rivulaire est peu ou mal entretenue, les rives subissent des érosions parfois importantes ; des embâcles perturbent le bon écoulement de l'eau. Ce défaut général d'entretien du lit et des berges des cours d'eau aggrave les phénomènes de débordement et ne favorise pas le processus naturel d'auto épuration des rivières. Ces travaux de remise en état favoriseront une réappropriation de la rivière pour permettre le **développement du tourisme et la mise en valeur du Cérou**. L'établissement d'une politique paysagère globale sur l'ensemble du bassin est aussi envisagé.

Le montant total prévu est de 32 930 000 Frs (soit 5 020 146 Euros) dont :

Thèmes	prévision totale en KF	prévision en Euros	%
Qualité des eaux (hors assainissement urbain)	19 610	2 989 525	60.0%
Gestion de la ressource	1 450	221 051	4.0 %
Restauration et entretien des rivières	7 920	1 207 396	24.0 %
Actions d'accompagnement	3 950	602 174	12.0 %

Le coût prévu pour l'assainissement urbain (agglomération carmausine) est donné par un avenant au contrat, dans le cadre d'un contrat d'agglomération. Il se situe entre 85 et 90 MF ; Cet avenant n'a jamais été signé.

Le montant total réalisé est de 23 149 514 Frs (soit 3 529 121 Euros) dont :

Thèmes	prévision totale en KF	prévision en Euros	réalisation totale en KF	réalisation en Euros	Taux de réalisation %
Qualité des eaux (hors assainissement urbain)	19 610	2 989 525	14 822,532	2 259 680	75,6%
Gestion de la ressource	1 450	221 051	0	0	0 %
Restauration et entretien des rivières	7 920	1 207 396	6 384.167	973 260	80.6 %
Actions d'accompagnement	3 950	602 174	1 942.815	296 180	49.2 %

Taux de réalisation total du contrat : 70.3 %

◆ Maîtrise des pollutions

En plus des 3 stations de suivi du Réseau National de Bassin, un réseau complémentaire de 14 stations de suivi de la qualité des eaux (2900 analyses par an) a été mis en place en 1998 ; cela a permis d'avoir un état des lieux très précis et d'orienter les opérations de lutte contre les diverses pollutions. Du fait de la fin du contrat de rivière et de l'inexistence d'un porteur de projet unique les partenaires financiers se sont désengagés en fin d'année 2003. Si un suivi de la qualité des eaux était à nouveau mis en œuvre, les analyses pourraient révéler sans équivoque l'évolution du milieu suite aux opérations engagées.

Le volet assainissement débuté en 1999 s'est révélé très efficace et de fait très positif : 38 schémas d'assainissement réalisés sur 39 communes adhérentes au contrat de la vallée du Cérou. L'animation organisée dans le cadre du contrat de rivière a fortement contribué à la création et la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : 86 % des communes de la vallée possèdent son SPANC soit 45 communes sur 52 de la vallée. Certains SPANC s'étalent largement au delà du bassin versant Cérou (vallée du Viaur, du Tarn et de la Vère).

En termes de sensibilisation des agriculteurs, une première phase (1997- 2000) de diagnostics et d'études a été menée par la Chambre d'Agriculture et une seconde phase d'accompagnement technique par une animatrice s'est déroulée de fin 2001 à 2004 (opération d'analyse de sols, tests d'épandage, réglage des pulvérisateurs,...).

◆ Gestion quantitative et économies d'eau

Le contrat de rivière ne prévoyait pas d'actions sur le thème des économies d'eau même si celles-ci semblent nécessaires du fait de la présence de certains étiages récurrents en mai/juin et octobre/novembre, (débit trop faible avant et après le soutien d'étiage de mi juin à septembre).

La gestion en terme quantitative n'a été abordée que sous l'angle d'actions de gestion des crues (inondation, alerte de crues, gestion des barrages...). Le manque de porteur de projet unique a constitué un réel frein au bon déroulement de ces projets

◆ Restauration, gestion et entretien des rivières

Après une première phase au cours de laquelle l'entretien des rivières a été réalisé par des entreprises privées pour différents maîtres d'ouvrages, la totalité du programme prévu a été réalisée. Une équipe en régie a été formée et a permis une gestion patrimoniale et durable des cours d'eau et permet d'intervenir même au-delà du programme de restauration.

Sur les petits affluents des projets de plantation d'arbres et la « mise en réserve » d'un cours d'eau (avec création de frayères) ont pu voir le jour. Des financements européens ont également permis la réalisation de 3 passes à poissons dans la partie aval du Cérou (9,23 km de migration possible, alors que la montaison ne pouvait s'effectuer auparavant que sur 590 m).

◆ Actions d'accompagnement, activités de loisirs, tourisme et aspect paysage

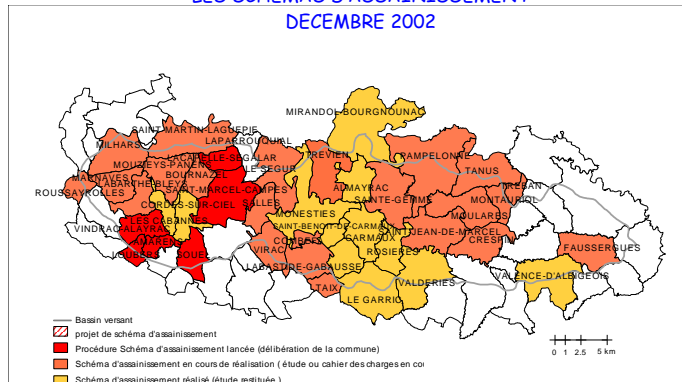
Les actions menées ont permis de « réconcilier » la population avec la rivière qui était vue de façon très négative (pollutions, inondations).

La diffusion d'information via le bulletin du contrat de rivière plébiscité par la population a malencontreusement pris fin en 2002 par manque de moyens financiers (fin du contrat) et d'organisation entre les collectivités (13 maîtres d'ouvrage). L'information ne perdure qu'à travers la presse et les médias très locaux.

Le projet de charte paysagère initié dans le cadre du contrat de rivière devrait être repris par le « Pays des Bastides et de l'Albigeois ». L'aménagement de sentiers de randonnée autour de la rivière et d'aires de découverte de la faune et de la flore développé dans le cadre du contrat, sont réalisés par la communauté de communes du ségala Carmausin membre du syndicat mixte de rivière Cérou Vère.

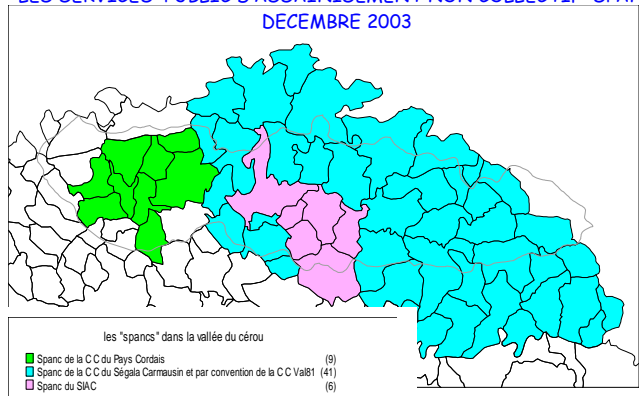
LES SCHEMAS D'ASSAINISSEMENT

DECEMBRE 2002

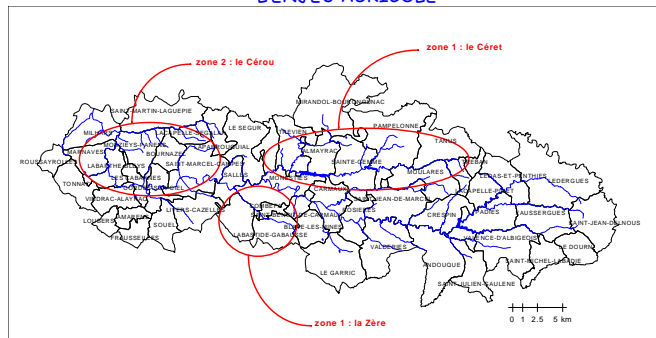


LES SERVICES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC

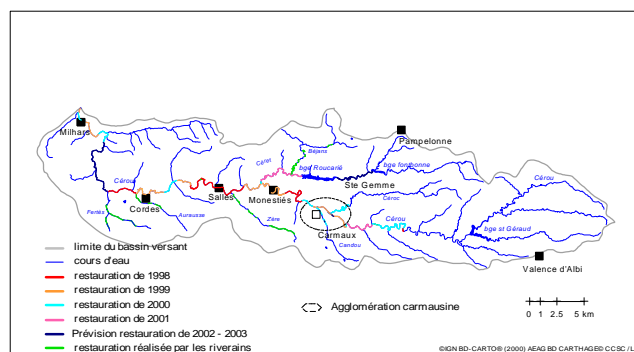
DECEMBRE 2003



L'ENJEU AGRICOLE



LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES RIVIERES



Le contrat de rivière Cérrou, créateur d'emploi

Au niveau de la Communauté de Communes du ségala carmausin porteuse du contrat, 8 emplois ont été créés :

- un **animateur/technicien de rivière**
- une **secrétaire** à mi-temps.
- **trois agents d'entretien de rivière**
- **trois agents du service SPANC**

Une Clause d'Insertion Professionnelle a permis pendant la phase de restauration des rivières, l'embauche de :

- **8 personnes pour 3 mois** (*cette clause appliquée pendant 2 ans et n'est plus en vigueur aujourd'hui*).

Le contrat de rivière Cérrou : un outil de communication

- Réalisation de "**chantiers de démonstration**" fin 1995, participation aux « **Journées de l'Environnement** » (nettoyage de berges)
- **Bulletin de liaison "Info-Cérrou" : 8 numéros** - parution semestrielle.
- Mise en place d'un projet de **Charte paysagère** sur l'ensemble du bassin : lancement en Mai 2000
- **Exposition** de 7 panneaux sur le contrat de rivière (les communes, le volet restauration/entretien, la ripisylve, les sources de pollution, les travaux, l'animation)
- **Communications avec les agriculteurs et riverains (courriers avant travaux, plaquette d'information,...)**
- **réunions avec les riverains, les élus, la population**
- **Action pédagogique :**
 - ✓ **Vers les scolaires** : mise en place de 1997 à 2000 en 4 volets :
 - . *programme éducatif sur l'eau*
 - . *sorties de terrain*
 - . *journées rivière (actions sur le terrain: plantation d'arbres...)*
 - . *productions scolaires (affiches, photos, articles de presse...)*
 - ✓ **Vers les étudiants** : BTS fonlabour et Faculté d'albi 1997 à 2005
- **Articles de presses, journaux télévisés (France 3), radios,...**

L'après contrat de rivière : une étape décisive

DATE	ETAPES	REMARQUES
De Janvier 2003 à juin 2004	Volonté des collectivités de maintenir les actions	Gestion intégrée de l'eau maintenue sans porteur de projet et sans programme d'action mais seulement en s'appuyant sur des services (équipe Rivière, Spanc, ...) et des opérations ponctuelles.
Juin 2004 à juin 2005	Décision de mettre en place une structure unique de gestion	Rapprochement des élus de la vallée du cérou, de la vère et du département du Tarn pour constituer pour une structure de gestion adaptée.
29 juin 2005	Création du Syndicat Mixte de Rivière Cérou Vère.	Un porteur de projet unique pour 2 vallées (intégrées dans le grand bassin Aveyron). Composition : 47 communes et le Conseil général du Tarn
12 octobre 2005	Décision de lancer un nouveau « contrat de rivière Cérou Vère »	Objectif : pérenniser la gestion intégrée et partagée de l'eau dans la vallée du cérou et la débiter dans la vallée de la Vère dans le cadre de la DCE.
Janvier 2006	Adhésion de 2 nouvelles communes au syndicat	Composition : 49 communes et le Conseil général du Tarn
1 trimestre 2006	Demande adhésion 1 commune supplémentaire	Composition prochaine : 50 communes et le Conseil général du Tarn

